

Gala

RECONNAISSANCE

2023



CHAMBRE DE
COMMERCE DE
MÉKINAC

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Présentation de votre entreprise au Gala reconnaissance Desjardins 2023

Saviez-vous qu'un prix de reconnaissance qui vous est accordé vous offre une belle vitrine pour le recrutement de main-d'œuvre? En effet, il est démontré qu'une entreprise qui rayonne dans son milieu par la marque employeur permet à l'entreprise de renforcer son image et son pouvoir d'attraction de la main-d'œuvre.

POURQUOI DÉPOSER SA CANDIDATURE

Pour reconnaître publiquement les efforts et le dynamisme de votre entreprise. Pour bénéficier de visibilité dont un reportage effectué chez les entreprises finalistes et présenté lors de la soirée du Gala, une présentation de l'entreprise dans un cahier promotionnel publié dans l'Hebdo Mékinac des chenaux. Pour obtenir une visibilité accrue auprès du milieu d'affaires Mékinacois. Pour améliorer la notoriété de votre entreprise, pour élargir votre réseau de contacts et accroître vos opportunités d'affaires et pour développer votre sentiment d'appartenance au milieu!

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Une analyse du dossier s'impose afin de sélectionner les finalistes et les lauréats. Il importe donc que vous remplissiez avec soin chacune des parties du présent formulaire.

Toute entreprise à but lucratif ou non lucratif (entreprise privée, entreprise d'économie sociale, coopérative, organisme parapublic, etc.), membre ou non-membre de la Chambre de commerce de Mékinac peut soumettre une candidature dans une catégorie avec finalistes, dans le respect des conditions suivantes :

- L'entreprise (siège social ou place d'affaires) doit être située sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- L'entreprise non membre s'engage à devenir membre en déposant sa candidature;
- Elle peut soumettre sa ou ses candidatures en utilisant les cahiers de mise en candidature prévus à cet effet;
- L'entreprise qui a été lauréate dans une catégorie ne peut pas soumettre sa candidature dans cette même catégorie pour l'année suivante;
- Si elle est retenue à titre de finaliste, l'entreprise s'engage à :
 - Être disponible pour le tournage de la capsule vidéo;
 - Être disponible pour une courte entrevue virtuelle;
 - Être représentée lors de la conférence de presse annonçant les finalistes;
 - Être représentée lors du Gala Reconnaissance;
 - Accepter que soient utilisés à des fins promotionnelles : le nom, le logo, les photos, la capsule vidéo tournée dans l'entreprise et/ou l'information fournie dans le cahier de mise en candidature.

La période couverte et analysée pour le Gala 2023 est du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023. Vous devez donc considérer les changements et actions durant cette période. Le dépôt de votre dossier de candidature implique que vous êtes prêts à déboursier le coût du ou des billets pour assister à la soirée du Gala, advenant le cas où vous êtes sélectionnés.

L'individu qui siège au conseil d'administration de la Chambre de commerce de Mékinac ou sur un comité autre que le comité Gala, en son nom personnel ou à titre de représentant d'une entreprise, est admissible. L'entreprise qu'il

possède ou dirige est également admissible. Cela est possible parce que le processus d'évaluation et de sélection des finalistes et des lauréats relève d'un jury indépendant.

L'entreprise à but non lucratif est admissible si minimalement 25 % de son financement provient de revenus autonomes. Elle n'est pas admissible si plus de 75 % de son financement provient de fonds publics.

DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE

Un dossier de candidature comprend :

- Le cahier de mise en candidature de la catégorie dûment complété;
- Le formulaire Profil d'entreprise dûment complété et signé;
- Tout autre document jugé pertinent pour appuyer la candidature.

Les cahiers de mise en candidature sont disponibles sur le site web de la Chambre.

Le dossier de candidature doit être transmis par courriel à l'adresse suivante : info@ccmekinac.ca

PROCESSUS D'ÉVALUATION, JURY, CONFIDENTIALITÉ

L'analyse et l'évaluation des dossiers ainsi que la sélection des finalistes et des lauréats relèvent d'un jury composé d'un professeur de l'UQTR et de personnes issues du milieu financier, des affaires, des services d'aide à l'entreprise et/ou du développement économique.

Le jury travaille avec une **grille d'évaluation** spécifique à chacune des catégories.

Déroulement :

- Le jury se réunit pour une journée de délibérations qui se tient en septembre ;
- Chaque juré signe une déclaration de confidentialité;
- Un employé de la Chambre agit à titre de secrétaire du jury et signe également la déclaration de confidentialité;
- Le jury procède par catégorie, analyse chacun des dossiers en utilisant la grille d'évaluation, et transpose les résultats sur une grille de classement;
- La compilation des résultats se fait tout au long de la journée;
- Cette compilation permet de déterminer un maximum de trois (3) finalistes, pour chacune des catégories avec finalistes, et les lauréats;

Les critères suivants sont considérés par les membres du jury pour l'évaluation des entreprises :

- Réponds aux critères de la catégorie
- Description de l'entreprise
- Innovation

- Caractère distinctif de l'entreprise
- Implication sociale
- Les impacts socio-économiques
- Projet de développement à court, moyen et long terme
- Rayonnement de l'entreprise
- Investissement et changements apportés
- Qualité du document de présentation

SUIVIS

La candidature non retenue à titre de finaliste recevra, dans les jours suivant la délibération du jury, un avis écrit l'informant de sa décision.

La candidature retenue à titre de finaliste recevra, dans les jours suivant la délibération du jury :

- Un avis écrit l'informant de cette décision;
- Un avis avisant de la date de la conférence de presse annonçant les finalistes;
- Un avis écrit précisant la date et l'heure du tournage à faire en octobre pour la capsule vidéo en entreprise.

QUELQUES CONSEILS

- Parmi toutes vos réalisations et vos exploits dignes de mention, choisissez seulement les meilleurs éléments, et TROUVEZ LES FAITS CONCRETS pour les démontrer. Ceci évitera de vous éparpiller et permettra de mettre en lumière pourquoi votre entreprise mériterait de recevoir un prix.
- N'hésitez pas à BONIFIER LE FORMULAIRE en ajoutant des ANNEXES, des PHOTOS, des VIDÉOS, des BROCHURES ou autres DOCUMENTS PERTINENTS.
- Il se peut que certains membres du jury ne connaissent pas bien votre entreprise. SOYEZ CLAIR.
- FAITES-VOUS RELIRE par quelqu'un en qui vous avez confiance. Cette personne pourra vous donner un point de vue externe et vous amener à enrichir et à clarifier votre dossier.

Encore cette année, une autre entreprise, un autre entrepreneur ou un citoyen pourrait soumettre votre candidature.

Pour information :
Geneviève Morin
418-507-3983
info@ccmekinac.ca